

CHARTRE ART'TITUDES PROTOCOLE COVID-19



Sur fond bleu, les modifications depuis la version précédente

Les règles et mesures mises en place suivent le fonctionnement demandé pour les établissements scolaires et ont pour objectif de permettre l'accueil des élèves dans les meilleures conditions.

Remarques :

- Ces dispositions peuvent évoluer en cours d'année selon les **directives nationales, régionales, départementales ou locales.**
- La signature d'un engagement sera demandée à chacun comme garantie de l'implication de tous.

Le port du masque sera obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus, dès l'accès au bâtiment où se trouve la salle de cours. Il sera fortement recommandé à partir de 6 ans.

Les mesures barrière (distanciation, etc.) seront bien entendu à respecter.

Surveillance des symptômes Covid-19 / Test Covid-19 :

- Les parents s'engagent à ne pas mettre les élèves au cours en cas de fièvre supérieure à 38° ou si des symptômes apparaissent ou si les élèves ont été en contact avec des personnes présentant des symptômes.
- Les élèves ayant été testés positifs au Covid 19 ou identifiés comme contact à risque (en attendant le résultat du test de dépistage ou une attestation du médecin) ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ne doivent pas se rendre au cours.
- Dans tous ces cas, les parents informent l'école Art'titudes et le professeur. Art'titudes informera ensuite les parents des élèves ayant été en cours avant et après, croisement possible lors des accès au cours.
- Si le professeur constate un symptôme chez un élève, il appellera de suite le parent pour qu'il vienne le rechercher et il arrêtera le cours. L'élève attendra alors son départ en évitant tout contact avec l'élève suivant. Les équipements seront alors désinfectés avant le cours suivant.

Pass sanitaire

Le pass sanitaire est obligatoire pour les cours réalisés dans les établissements de Fontenilles et de Bonrepos-sur-Aussonnelle et ce dès 18 ans. Il sera obligatoire dès 12 ans à partir du 30 septembre 2021.

Le port du masque en intérieur reste obligatoire (décret préfectoral du 13/08/21).

Afin de limiter les croisements :

- Principe général (pour tous les lieux de cours)
 - Aucun accompagnant dans les établissements
 - Arrivée au cours :
Dès la sortie de l'élève précédent ou à l'appel du professeur, l'élève ira seul à la salle de cours.
 - Sortie du cours :
A la fin du cours, le parent accompagnant pourra venir chercher l'élève à l'entrée de la salle de cours.



- Pour que le dispositif fonctionne correctement, il est important que la ponctualité des cours (début / fin) soit respectée par l'élève et son accompagnant.
- A St Thomas :
 - Dès l'accès au bâtiment, toute personne devra emprunter les voies matérialisées au sol.
 - L'élève attendra le début de son cours au rez-de-chaussée.
- A Bonrepos-sur-Aussonnelle
 - L'élève attendra le début de son cours à l'extérieur du bâtiment.
 - Le parent accompagnant ne pourra pas rester à l'intérieur du bâtiment (couloir / salle) durant le cours.
 - L'entrée s'effectue par la porte principale (donnant sur le couloir).
 - La sortie s'effectue par la porte du fond (donnant sur l'extérieur).
- A Fontenilles
 - Aucun accompagnant n'est accepté à l'intérieur des bâtiments.

Lavage des mains :

- Une solution hydroalcoolique sera disponible à l'entrée de la salle de cours.
- Chaque personne entrant dans la salle devra se laver les mains avec cette solution.
- Chaque personne sortant de la salle pourra aussi se laver les mains avec cette solution.

Afin d'éviter les contacts élève / professeur :

- Le professeur n'aura pas de contact physique avec l'élève, ni avec son matériel. Chaque élève devra apporter son matériel (partitions, crayon, baguettes pour les batteurs, guitare pour les guitaristes, etc.)
- A St Thomas, le professeur de piano sera sur un 2ème clavier pour préserver la distance de sécurité et ne pas utiliser le même clavier.
- A Bonrepos-sur-Aussonnelle, le professeur n'utilisera que les touches à l'extrémité du piano (si non utilisées par ses élèves).
- Le professeur de batterie utilisera la 2ème batterie.
- Le professeur de guitare utilisera ses instruments.

Entretien de la salle / équipements :

- Le professeur, à son arrivée et à son départ, :
 - aérera la salle pendant au moins 10 mn
 - nettoiera, avec des lingettes désinfectantes pour surface, la poignée des portes & des fenêtres de la salle de cours, les interrupteurs, sièges, pupitres
- A la fin des cours d'Ensemble, afin d'aider le professeur, les adultes seront invités à nettoyer les équipements dont ils se seront servis à l'aide des lingettes désinfectantes.
- Nettoyage, par le professeur, du clavier du piano utilisé par l'élève, avant l'arrivée de l'élève suivant
- La climatisation (froid) ne sera pas utilisée durant les cours, sauf en cas de forte chaleur et de manière la plus limitée possible, l'aération naturelle étant à privilégier.

Communication des consignes :

- La présente charte sera transmise à chaque adhérent Art'titudes et à chaque professeur.
- Les professeurs informeront chaque élève sur les mesures à appliquer lors du 1er cours, ainsi qu'à chaque cours pour les jeunes élèves (moins de 11 ans).
- L'école Art'titudes demande aussi aux parents de communiquer les consignes à leur enfant, et de s'assurer de leur bonne compréhension.
- Dans chaque salle de cours où cela sera possible, seront affichés :
 - la présente charte
 - des rappels dédiés à certaines consignes (lavage des mains, port du masque...).

Historique des versions :



Version	Date	Description
1.0	Mai 2020	Création
2.0	Juin 2020	Prise en compte des jours de canicule Passage du temps d'aération à 10mn
3.0	Septembre 2020	Mise à jour avec les recommandations pour la rentrée scolaire 2020 et pour la prise en compte des spécificités des nouvelles salles & activités.
4.0	Mai 2021	Mise à jour avec les recommandations pour la reprise du 19 mai 2021
5.0	Septembre 2021	Ajout du pass sanitaire

Références :

- "Recommandations en matière d'aération, de ventilation et de climatisation en période d'épidémie de Covid-19"
- Ministère des Solidarités et de la Santé - 21/05/2020
- "Recommandations concernant la gestion des systèmes de ventilations des locaux afin de réduire les risques de propagation du SARS-Cov-2" - ARS - 25/05/2020

